Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260710-D2026_51-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.51

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 03 juillet 2026*
***Présents** : Jérôme LEJART, Maire – Évelyne MINIER – Claude TAUVRY – Martine LE BOZEC, adjoints - Marilyn LE MOIGN – Annick GUYON – Xavier CERTAIN – Isabelle LE DREFF – Fabienne LE BRIS – Philippe POCHON – Sébastien MARTIN– Arnaud NAJARRO.*
***Absents excusés** : Gurvand BOURHIS – Romain SPONNAGEL – Nina CORLAY*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Fourniture et pose des équipements du city-stade Confirmation de l'engagement de la commune

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a engagé un projet d'aménagement d'un city-stade, ayant fait l'objet de demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, de la MSA dans le cadre du dispositif « Grandir en milieu rural » et de l'État au titre de la DETR.

Dans le cadre de cette opération, un devis de la société **IMAGIN'AIRES** (SIREN 838 309 441), référencé **DV3252**, d'un montant de **44 778,00 € HT**, soit **53 733,60 € TTC**, relatif à la fourniture et à la pose des frontons du city-stade, des panneaux de basket et d'une table de tennis de table, a été signé le **9 octobre 2025**.

Il apparaît qu'en dépit des délibérations autorisant l'opération et les demandes de subventions correspondantes, aucune délibération spécifique n'a formellement approuvé le choix du prestataire et le montant du devis.

Afin de sécuriser administrativement ce dossier et de confirmer l'engagement de la commune dans cette opération, il est proposé au conseil municipal d'approuver le devis précité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré**, à l'unanimité :**

- **confirme** son accord sur le choix de la société **IMAGIN'AIRES** pour la fourniture et la pose des équipements du city-stade,
- **approuve** le devis n° **DV3252** d'un montant de **44 778,00 € HT**, soit **53 733,60 € TTC**,
- **confirme** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal et reportés en restes à réaliser,
- **autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision et au règlement des prestations correspondantes.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260710-D2026_51-DE

Fait et délibéré le 10 juillet 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

